



# **Deuxième session de l'Assemblée de l'OHI (A-2)**

**16 – 18 novembre 2020**

**Événement hybride**

**Comptes rendus analytiques finaux**

## Jour un – Lundi 16 novembre 2020

### 1. Allocutions d'ouverture

13h15-13h35	<b>Allocutions d'ouverture</b>	
	<i>Allocution de bienvenue du président de l'Assemblée</i>	
	<i>Discours d'ouverture de l'Assemblée de SAS le Prince Albert II de Monaco</i>	Vidéo enregistrée
	<i>Allocution du Secrétaire général</i>	
	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	A2_2020_G01_FR

Le président de l'Assemblée, le capitaine de vaisseau M.C.J. van der Donck (Pays-Bas), prononce son allocution d'ouverture à la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI. Il souligne les défis que représente l'organisation d'un événement si important en ces temps difficiles en raison du COVID. La 2<sup>ème</sup> Assemblée de l'OHI est aujourd'hui la combinaison d'une série de trois sessions virtuelles de l'Assemblée et d'un ensemble de quinze décisions de l'Assemblée prises par correspondance. Ce dispositif est une nouveauté non prévue dans les Règles de procédure de l'Assemblée en vigueur. Le président fait observer que des questions importantes ont été maintenues pour la session à distance de la 2<sup>ème</sup> Assemblée de l'OHI, et tout particulièrement le Plan stratégique révisé, le rapport sur le processus de consultation informel sur le futur de la S-23, la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 et les Programme de travail et Budget triennaux. Il conclut qu'outre la mécanique technique, c'est également l'esprit dans lequel les Assemblées sont conduites qui est un facteur clé du succès. Il invite les délégués à garder cet esprit coopératif pendant cette Assemblée certes atypique mais pas moins importante que les autres.

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco s'adresse à l'Assemblée par le biais d'un message vidéo et déclare ouverte la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI.

Le Secrétaire général de l'OHI, le Dr Mathias Jonas, prononce son allocution d'ouverture à l'Assemblée. Il remercie Son Altesse Sérénissime d'avoir ouvert la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée et félicite le capitaine de vaisseau van der Donck pour son élection en tant que président de l'Assemblée, élection confirmée à l'avance par lettre circulaire. Le Secrétaire général transmet ensuite officiellement la présidence de l'Assemblée au capitaine de vaisseau van der Donck.

Le président de l'Assemblée souligne à tous qu'à titre de règle de procédure pour cette Assemblée, les commentaires des délégués des Etats membres devraient uniquement être fournis s'ils viennent en complément des commentaires inclus dans le Livre rouge. L'Assemblée adopte ensuite l'ordre du jour, aucun commentaire n'est fait.

Le président de l'Assemblée annonce que 65 Etats membres participent à cette session et que le quorum est par conséquent atteint.

Le Président de l'Assemblée termine par les décisions suivantes de l'Assemblée et clôt ce point de l'ordre du jour.

**Décision :**

- L'Assemblée adopte l'ordre du jour des séances de l'Assemblée, sans amendement (A2/16).

**2. Briefing du Président de l'Assemblée**

13h35-13h45	<i>Le président de l'Assemblée (AC) donne des informations aux participants sur la liste des décisions de l'Assemblée ex post facto au regard de la Liste des propositions à l'A-2</i>	Liste des propositions à l'A-2 LCA30/2020 Annexe B A2_2020_G_10_FR
-------------	--	---

Le président de l'Assemblée demande au Secrétaire général de donner des informations à l'Assemblée sur la liste des décisions de l'Assemblée ex post facto au regard de la Liste des propositions à l'A-2.

Le Secrétaire général présente la liste des décisions de l'Assemblée, incluant les propositions à l'Assemblée y relatives qui ont déjà fait l'objet d'un vote et ont été approuvées par correspondance par lettre circulaire de l'Assemblée. Il présente ensuite les propositions à l'Assemblée restantes, ainsi que leur alignement sur les points correspondants de l'ordre du jour.

**Intervention : NORVEGE**

La Norvège demande une clarification concernant la Décision n° 14 sur la définition de l'intérêt hydrographique : le Conseil a-t-il la possibilité d'établir un GT ou a-t-il été chargé d'établir un GT ? Le Secrétaire général, soutenu par le président du Conseil de l'OHI, répond que le Conseil a la possibilité d'établir un GT, et ce n'est donc pas une obligation. Le président de l'Assemblée ajoute que le maintien du statut quo concernant la définition de l'intérêt hydrographique pourrait également être un résultat potentiel.

**Intervention : MALTE**

Malte remercie l'Uruguay et l'Inde pour leurs propositions au Conseil sur la définition révisée des intérêts hydrographiques. MLT recommande qu'aucun changement ne soit fait à la définition de ce qui constitue les intérêts hydrographiques. Le président de l'Assemblée répond que l'intervention de MLT est un rappel clair du fait qu'aucun consensus n'a été atteint au cours des délibérations y relatives du Conseil.

**Intervention : BRESIL**

Le Brésil remercie Malte et la Norvège pour leurs commentaires. Le Brésil se félicite de l'adoption de la décision 14, qui reconnaît le rôle stratégique du Conseil dans la décision de la définition des intérêts hydrographiques. Un groupe de travail du Conseil devrait être créé afin d'approfondir la question à la lumière des solutions innovantes potentielles proposées par l'Inde et l'Uruguay.

Le Président de l'Assemblée termine par les décisions suivantes de l'Assemblée et clôt ce point de l'ordre du jour.

**Décision :**

- L'Assemblée prend bonne note de la liste des décisions ex post facto au regard de la Liste des propositions à l'A-2 (A2/17).

### 3. Rapport du Conseil

13h45-14h15	<i>Le président du Conseil présente le rapport du Conseil</i>	A2_2020_G_05_FR
14h15-14h45	<i>Le président de l'Assemblée fait référence au Livre rouge et sollicite des commentaires complémentaires</i>	A2_2020_G_02_FR

Le président du Conseil, le contre-amiral Shepard Smith, présente le rapport sur le fonctionnement du Conseil pour la première période inter-Assemblée de 2017 à 2020. Il rappelle à l'Assemblée les critères d'adhésion au Conseil, son objet et ses objectifs, ainsi que le processus révisé (à présent adopté) pour l'élection du président du Conseil.

Le président du Conseil met en exergue, à la lumière de la discussion relative au précédent point de l'ordre du jour, que le Conseil peut seulement établir des groupes de travail si l'Assemblée l'y a autorisé. Il souligne également que les Comités (HSSC et IRCC) sont mandatés pour contacter directement les Etats membres pour les questions de routine et techniques. En revanche, les questions d'ordre stratégique devraient être soumises à l'examen du Conseil. Le président du Conseil souligne également que l'A-2 PRO 1.1 a été approuvée (cf. Décision A2/2).

Le président du Conseil salue les travaux du groupe de travail chargé de la révision du Plan stratégique (SPRWG) sur la révision du Plan stratégique de l'OHI, qui sera abordée plus avant sous le point 4 de l'ordre du jour (cf. A-2 PRO 1.8). Il souligne l'importance de la mise en œuvre du cadre de la S-100 en coopération avec les Etats membres, l'OMI et l'industrie via la Feuille de route S-100 (cf. points 7 et 9 de l'ordre du jour), et recommande que la Feuille de route, telle que soumise, recueille un aval. Il souligne également les travaux du groupe de travail sur la base de données mondiale pour les ENC (WENDWG) concernant le développement du projet de principes WEND100.

Le président du Conseil met en exergue le fait qu'en raison des contraintes budgétaires actuelles, il est fort probable que l'OHI ne soit pas en mesure de continuer à soutenir le développement et la mise en œuvre de normes comme prévu. Dans ce contexte, il recommande une modeste augmentation de la valeur de la part des EM (cf. A-2 PRO 1.7) afin de couvrir les projets spéciaux et les efforts en matière de renforcement des capacités.

Le président du Conseil rappelle que le prochain Conseil triennal, qui sera présidé par le Dr Geneviève Béchard (Canada), se concentrera sur la mise en œuvre effective du Plan stratégique révisé, en gardant à l'esprit les principes de la norme ISO 9001 (cf. Décision A2/12). En conclusion, le président du Conseil remercie ses collègues dirigeants du Conseil ainsi que l'ensemble des membres du Conseil pour leurs contributions, et note que les deux prochaines années seront cruciales au regard de la mise en œuvre de la Feuille de route S-100 et de l'application évolutive des nouveaux indicateurs de performance stratégique (SPI) du Plan stratégique révisé. A cet égard, le Conseil doit utiliser son temps de manière stratégique. Il indique qu'il a toute confiance en la future présidente pour y parvenir.

Le président de l'Assemblée invite ensuite les délégués à faire des commentaires.

Intervention : JAPON

Le Japon approuve la bonne manière de gérer le fonctionnement du Conseil. Rappelle l'importance de traiter la question des intérêts hydrographiques. Souligne que l'importance du Conseil doit être fonction du degré d'activité de discussion des membres du Conseil, et non de la définition des intérêts hydrographiques en elle-même, qui constitue la base d'un tiers des membres du Conseil jusqu'à présent.

Intervention : BRESIL

Le Brésil salue l'adoption de la Décision 14 reconnaissant le rôle stratégique du Conseil dans la détermination de la définition des intérêts hydrographiques. Un groupe de travail du Conseil devrait être établi afin de discuter plus avant de la question à la lumière des potentielles solutions innovantes mises en avant par l'Inde et par l'Uruguay.

Le président de l'Assemblée remercie le président du Conseil et lui exprime sa gratitude pour son administration du Conseil, et note que le Conseil, en tant que nouvel organe de l'OHI, a prouvé sa valeur en suivant le fonctionnement de l'OHI tout au long de la période inter-Assemblée.

Le Président de l'Assemblée termine par les décisions suivantes de l'Assemblée et clôt ce point de l'ordre du jour.

**Décision :**

- L'Assemblée donne son aval pour le rapport du président du Conseil (A2/18).

#### 4. Plan stratégique révisé

15h00-15h30	<i>Mise à jour sur le PLAN STRATEGIQUE REVISE : le président du Conseil soutenu par le président du SPRWG donne des informations aux participants</i>	A2 - Proposition 1.8 Décision A2/12 - LCA27/2020
15h30-15h45	<i>Le président de l'Assemblée fait référence au Livre rouge et sollicite des commentaires complémentaires</i>	A2_2020_G_02_FR

Le président de l'Assemblée fait une brève introduction au rapport du SPRWG, rappelant que le Conseil a déjà été chargé d'entreprendre un examen complet du Plan stratégique (cf. Décision A1/03).

Le président du SPRWG, l'Ingénieur général de l'armement Bruno Frachon, fait une brève présentation du résultat de l'examen du Plan stratégique de l'OHI. Il commence par le contexte de la création du SPRWG et sa composition ; il décrit les méthodes de travail du SPRWG et les phases de compte rendu au Conseil concernant les progrès par rapport aux tâches. Il souligne les 21 contributions reçues lors de la phase de définition de la portée du groupe par correspondance, incluant les hypothèses stratégiques, les lacunes du Plan stratégique actuel et les améliorations les plus souhaitées, la définition du succès de la stratégie de l'OHI, et les parties prenantes, les données maritimes, le rythme des changements technologiques et leurs conséquences, et la communication. Il note que le SPRWG a proposé un cadre fixant les défis, plusieurs buts et cibles fondamentaux à atteindre d'ici 2026. Le SPRWG avait été chargé par le C-2 de développer la structure du Plan stratégique sur la base des trois objectifs SMART, en liaison avec le HSCC et l'IRCC.

Il note que lors du C-3, le Conseil avait avalisé la structure générale présentée et avait discuté de l'amélioration de la définition des cibles ainsi que d'une cible qui avait été ajoutée. Des propositions d'indicateurs de performance stratégique avaient été présentées et des amendements avaient été faits au projet de Plan stratégique révisé. Le projet avait ensuite été approuvé aux fins de soumission à la 2<sup>ème</sup> Assemblée. En juin 2020, un examen des indicateurs de performance stratégique et de leur mesure possible a été effectué. Il remercie les Etats-Unis pour le développement d'une brochure sur le Plan stratégique à l'appui de sa promotion.

Le président du SPRWG fait part de son opinion concernant les résultats découlant des activités du groupe de travail. Il souligne que le nouveau Plan stratégique est composé de trois Buts et de neuf Cibles, et note que les indicateurs de performance stratégique et leur mesure sont un outil pour la supervision de la réalisation des Cibles du Plan stratégique et qu'ils pourraient être adaptés au cours de la durée de vie du Plan stratégique (2021-2026). Il suggère qu'un rôle de supervision pourrait être endossé par le Conseil avec l'aide des autres organes permanents de l'OHI, et il propose que la brochure précédemment mentionnée soit adaptée pour une publication sur les réseaux sociaux.

Le président du Conseil résume les actions requises de l'A-2, compte tenu du fait que le SPRWG a mené à bien ses tâches, telles que fixées dans son mandat. Il note que le processus de planification stratégique de l'OHI a été rendu plus complexe, devant concilier les diverses cultures des Etats membres en matière de planification stratégique. Il attire l'attention des participants sur les actions recommandées concernant l'exercice de planification stratégique et sur le fait que les indicateurs de performance stratégique proposés ont été soumis au Conseil (C-4) en vue de tester leur mise en œuvre et aux fins de perfectionnement.

Le président de l'Assemblée invite les Etats membres à faire part de leurs commentaires en complément à ceux formulés dans le Livre rouge.

Le président de l'Assemblée note qu'en l'absence de commentaires additionnels, les décisions requises de l'Assemblée sont approuvées. Il souligne la demande faite au Secrétaire général d'aligner le Programme de travail triennal 2021-23 sur le Plan stratégique révisé.

Le Secrétaire général détaille la méthode d'application du nouveau Plan stratégique révisé et explique les actions déjà en place en vue d'aligner le Programme de travail 2021-2023 de l'OHI en conséquence.

Le président du SPRWG remercie les membres du SPRWG pour leurs efforts et leurs travaux, en particulier le vice-président et le secrétaire.

Le Président de l'Assemblée termine par les décisions suivantes de l'Assemblée et clôt ce point de l'ordre du jour.

**Décisions :**

- L'Assemblée approuve le Plan stratégique révisé (A2/19).
- L'Assemblée charge le Conseil de suivre étroitement la pertinence et l'applicabilité des indicateurs de performance stratégique proposés et d'y apporter des modifications si cela est jugé nécessaire. (A2/20)
- L'Assemblée charge le Conseil de dissoudre le SPRWG (A2/21).
- L'Assemblée charge le Secrétaire général d'aligner le Programme de travail de l'OHI pour 2021 et le Programme de travail triennal 2021-2023 de l'OHI sur les indicateurs de performance stratégique révisé tout en gardant la structure actuelle du Programme de travail afin de faciliter le travail opérationnel et la mise en œuvre par le Secrétariat. (A2/22)

## 5. Rapport concernant le processus de consultation informel sur le futur de la S-23

15h45-16h15	<i>S-23 : Le Secrétaire général donne des informations sur son rapport concernant le processus de consultation informelle sur le futur de la publication</i>	A2 - Proposition 1.9
16h15-16h30	<i>Le président de l'Assemblée fait référence au Livre rouge et sollicite des commentaires complémentaires – <b>Fin de la session 1</b></i>	A2_2020_G_02_FR

Le président de l'Assemblée présente ce point en faisant référence à la Décision A1/04 qui charge le Secrétaire général de faciliter un processus de consultation informel sur le futur de la S-23 parmi les Etats membres intéressés, incluant la détermination de modalités de travail mutuellement approuvées, et de rendre compte des résultats des consultations à l'Assemblée lors de la prochaine session ordinaire (cf. Décision A1/04).

Le Secrétaire général donne une brève explication du contexte et fait des commentaires complémentaires sur les travaux entrepris au cours du processus de consultation informel. Il met en exergue les Etats membres qui avaient fait part de leur intérêt et ceux avec lesquels des discussions ont eu lieu. Il décrit les étapes de ces discussions ainsi que la demande de nouvelles propositions et options en vue de résoudre le défi que constitue l'édition actuelle de la S-23. Il note qu'aucune nouvelle proposition n'a été faite. Il présente ses propositions relatives à la modernisation de la normalisation des limites des océans et des mers. L'élément central de la proposition était de rendre le contenu de la S-23 adapté à une diffusion numérique par le biais de la transformation des informations contenues dans une base de données d'objets caractéristiques attribués d'une zone avec une couverture globale. Le jeu de données résultant, qui sera connu en tant que S-130, devrait être basé sur la technologie numérique moderne et permettra d'atteindre plus facilement les objectifs suivants : une plus haute résolution des limites normalisées des océans et des mers au moyen de la topologie chaîne-nœud vectorisée, une plus grande flexibilité offerte aux utilisateurs et aux systèmes pour les zones géographiques, la personnalisation des informations affichées sur les limites en fonction des priorités régionales et nationales, les besoins des utilisateurs finaux, la préparation en vue de l'application de la future fonctionnalité de commande vocale des applications SIG, l'application de l'intelligence artificielle, l'« apprentissage en profondeur » sur les géo-informations maritimes, et le soutien de la communication machine-à-machine pour la facilitation de la navigation maritime autonome.

Le Secrétaire général présente ses conclusions sur le processus de consultation informel et les actions qu'il propose à l'examen des Etats membres. Il note qu'une transformation des limites des zones océaniques et maritimes de la S-23 en un jeu de données numérique appelé « Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales » faciliterait la normalisation conjointe et les activités de service de l'OHI et d'autres domaines adjacents à l'appui du concept d'e-navigation de l'OMI. Les normes concernées de l'OHI et de l'OMI faisant actuellement référence à la S-23 pourraient être adaptées au nouveau jeu de données avec relativement peu d'efforts. La S-23 resterait à disposition du public dans le cadre des publications existantes de l'OHI afin de montrer le processus évolutif des limites des océans et des mers, de leur fourniture au format analogique vers le format numérique.

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à examiner la série de propositions suivante :

- a. prendre note de l'implémentation du processus de consultation et de ses résultats ;
- b. convenir de la fourniture de coordonnées numériques pour les limites des océans et des mers afin de satisfaire aux exigences des systèmes d'information géographique modernes.
- c. charger l'organe technique subordonné de l'OHI approprié

- de développer un jeu de données appelé « Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales » pour désigner les zones géographique maritimes par un seul système d'identifiants numériques uniques, et
  - de concevoir ou d'adapter des normes de l'OHI basées sur la S-100 appropriées via un nouveau jeu de données S-130, afin de faciliter la fourniture numérique des « Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales ».
- d. d'envisager, si et lorsque nécessaire, le développement d'orientations générales pour l'attribution et l'affichage d'attributs des zones maritimes qui seront appliquées aux systèmes d'information géographique.
  - e. de noter le fait que la S-23 est tenue à disposition du public au même titre que les publications existantes de l'OHI afin de montrer le processus évolutif des limites des océans et des mers, de leur fourniture au format analogique vers le format numérique.
  - f. de charger le Secrétaire général, dans le cadre du processus résultant de la PRO 1.9.2, d'envisager des amendements ultérieurs aux Résolutions de l'OHI 32/1919 et 13/1919 telles qu'amendées, aux fins d'aval par le Conseil, selon qu'il convient.
  - g. de charger le Secrétaire général de mener toute autre action jugée nécessaire.

Le président de l'Assemblée note le soutien général mis en exergue dans les commentaires contenus dans le Livre rouge et invite les Etats membres à fournir des commentaires complémentaires, en particulier ceux qui se sont impliqués activement dans le processus de consultation et qui sont présents.

#### Intervention : CHINE

La Chine déclare que l'OHI est de nature consultative et technique et qu'elle n'a pas pour mission de résoudre la question des noms et des limites des océans et des mers, qui est très sensible sur le plan politique. La Chine ne recommande pas la révision de la directive S-23 ou l'élaboration d'un jeu de données spécifique appelé S-130. Le fait que des ressources importantes ont été dépensées sans succès montre que la directive S-23 est hautement politique. La poursuite de ce débat ou de nouvelles tentatives de révision de la S-23 ne sont pas recommandées. Avec les autres membres, la Chine a toujours été attachée à soutenir l'OHI dans ses travaux sur la technologie hydrographique, à protéger la technicité et la spécialisation de l'OHI et à éviter que celles-ci ne soient menacées par des questions politiques.

#### Intervention REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

La République islamique d'Iran est en faveur de la révision de la S-23 dans un format supporté par les SIG et autres environnements numériques ; note toutefois qu'une démarcation polygonale des zones maritimes gérée via des normes basées sur la S-100 en vue de soutenir le concept d'e-navigation pourrait prêter à confusion parmi les navigateurs et accroître le risque potentiel d'accidents maritimes dans le cas où cette démarcation impliquerait l'omission des noms historiques des mers et des océans tels qu'ils figurent dans l'édition 3 de la S-23. Il suggère que les caractéristiques numériques proposées par la démarcation polygonale devraient être précisées dans la carte conjointement avec le nom mentionné dans la S-23 ou sous la forme d'une légende ou d'un appendice portant le titre de « marques de démarcation ».

#### Intervention : NOUVELLE-ZELANDE

La Nouvelle-Zélande soutient pleinement cette proposition. Elle soutient la fourniture de coordonnées numériques des limites géographiques des océans et des mers en vue de répondre aux exigences des systèmes d'information géographique modernes. La Nouvelle-Zélande est d'avis que cette proposition bien étudiée et équilibrée fournira un jeu de données adapté à son objet en vue de répondre aux exigences actuelles et futures des services hydrographiques. La proposition aidera l'OHI à progresser sur cette question de longue date et sera bénéfique pour tous.



Intervention : REPUBLIQUE DE COREE

La République de Corée soutient, dans leur principe, les propositions soumises par le Secrétaire général résultant du processus de consultation informel sur le futur de la S-23. Une nouvelle norme S-130 de l'OHI serait plus efficace pour répondre aux exigences des utilisateurs dans l'environnement d'informations géospatiales de plus en plus numérisé du 21<sup>ème</sup> siècle. Il est anticipé qu'une telle norme de l'OHI assurerait une accessibilité et une compatibilité universelles des informations hydrographiques avec les données géospatiales mondiales. La ROK encourage enfin les Etats membres à progresser sur cette proposition.

Intervention : ETATS-UNIS

Les Etats-Unis soutiennent pleinement le développement du jeu de données intitulé « Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales ». La mise à jour et l'établissement de positions, de frontières et de régions communes qui pourraient être utilisées à la fois dans les systèmes de navigation modernes et dans les systèmes d'information géographique au sens plus large seraient bénéfiques pour l'ensemble de la communauté géospatiale mondiale.

Intervention : JAPON

Le Japon fait part de sa gratitude et de son soutien envers les efforts considérables qui ont été fournis par le Secrétaire général sur la série de propositions élaborées.

Le président de l'Assemblée conclut avec les décisions de l'Assemblée suivantes.

**Décisions :**

- L'Assemblée prend bonne note du rapport du Secrétaire général concernant le processus de consultation informel sur le futur de la S-23 (cf. A2/PRO 1.9) (A2/23),
- L'Assemblée approuve la série de propositions sur le futur de la S-23 (cf. A2/PRO 1.9) (A2/24), dans son ensemble.
- L'Assemblée charge le Secrétaire général de mettre en œuvre la proposition A2/PRO 1.9 (A2/25).

En clôturant le point de l'ordre du jour qui traite de la proposition 1.9, le président de l'Assemblée déclare :

*« Cette proposition vise à rendre la norme S-23 sur les limites des zones océaniques et maritimes adaptée à son objet sur la base de la technologie numérique moderne. Tout en développant un jeu de données visant à désigner des zones géographiques maritimes par un seul système d'identifiants numériques uniques, la S-23 reste à la disposition du public telle quelle, dans le cadre des publications existantes de l'OHI, afin de montrer le processus évolutif depuis la fourniture en format analogique vers la fourniture en format numérique des limites des océans et des mers. »*

*L'OHI est une organisation technique et consultative. Je vous informe donc que l'approbation finale, dans son ensemble, de cette proposition traitant des limites des zones maritimes uniquement, mettra un terme positif au débat relatif aux questions de dénomination qui perdure depuis trop longtemps au sein de l'OHI. »*

## Jour 2 – Mardi 17 novembre 2020

### 6. Rapport du Comité sur les normes et les services hydrographiques (HSSC)

13h15-13h30	<i>Mise à jour sur le HSSC : le président du HSSC donne des informations aux participants sur le résultat de la récente réunion du HSSC tenue en octobre 2020</i>	A2_2020_G_05.A_FR
13h30-13h45	<i>Le président de l'Assemblée sollicite des commentaires complémentaires</i>	

Le président de l'Assemblée demande au président du HSSC, M. Magnus Wallhagen (Suède), de présenter le rapport du HSSC. Le président du HSSC déclare que son rapport fournit des informations à jour sur les activités menées depuis la soumission du rapport initial, incluant le résultat de la récente réunion HSSC12 détaillant l'accent mis sur la conduite de levés et sur la précision des informations de profondeur ; le rapport sur le futur de la carte marine papier ; et les progrès réalisés dans le développement de spécifications de produit basées sur la S-100 et le calendrier. Un autre point, la contribution du HSSC à la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100, sera abordé sous le point 7 de l'ordre du jour.

Le président du HSSC rend compte de l'adoption de l'édition 6.0.0 de la Publication de l'OHI S-44 – *Normes pour les levés hydrographiques*, qui est considérée comme une publication essentielle pour toutes les formes d'activités commerciales et gouvernementales en matière de levés hydrographiques. Il fait ensuite part de la création d'un nouveau groupe de travail sur les levés hydrographiques (HSWG) qui, parallèlement à sa responsabilité consistant à tenir à jour la S-44, aura la capacité d'étudier la future expansion des normes pour les levés en vue d'englober de nouveaux domaines et technologies.

Le président du HSSC rend compte de l'adoption de l'édition 1.0.0 de la Publication de l'OHI S-67 - *Guide du navigateur sur la précision des informations de profondeur contenues dans les cartes électroniques de navigation (ENC)*, qui fournit des directives complètes aux navigateurs leur permettant d'apprécier la qualité des données sous-jacentes dans les ENC, considérée comme cruciale pour une navigation sûre à l'aide d'un ECDIS.

Le président du HSSC rend compte de l'analyse et du résultat d'une étude approfondie portant sur le futur de la carte marine papier menée parmi les Etats membres. L'objectif de l'étude était d'avoir une vue d'ensemble des questions relatives aux cartes marines papier dans l'environnement maritime actuel et futur, et d'élaborer un jeu cohérent et complet de recommandations pour le développement d'une voie future dans le cadre de la structure de normalisation actuelle de l'OHI. Les principales recommandations sont les suivantes :

- Directives pour les Services hydrographiques pour la production d'images de cartes marines papier ou de cartes raster directement à partir de la S-101 ;
- Tenue à jour de la S-4, Spécifications pour le contenu des cartes, et de la INT1 demeurent une activité en cours ;
- Accent mis sur les schémas d'ENC et moins sur la couverture en cartes INT ; et
- Pas de spécification distincte pour les cartes papier simplifiées ou de secours.

Le président du HSSC salue les travaux et l'aide du Secrétariat de l'OHI, des présidents des groupes de travail et des équipes de projet ainsi que de tous les membres du HSSC et les remercie tous pour leur dévouement continu à cette tâche.

Le président de l'Assemblée invite les Etats membres à faire des commentaires.

En l'absence de commentaires supplémentaires le président de l'Assemblée termine par les décisions suivantes de l'Assemblée et clôt ce point de l'ordre du jour.

**Décisions :**

- L'Assemblée approuve le rapport actualisé du HSSC dans le cadre du processus d'approbation du rapport du président du Conseil (A2/26).
- L'Assemblée donne son aval concernant les recommandations du HSSC sur le Futur de la carte marine papier (A2/27).
- L'Assemblée charge le HSSC de mettre en œuvre les recommandations sur le Futur de la carte marine papier, selon qu'il convient (A2/28).

**7. Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100**

13h45-14h30	<i>Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 - PRO 2.1, PRO 2.2 et PRO 2.3 : le président de l'Assemblée fait référence aux trois propositions et aux commentaires du Livre rouge qui s'y rapportent</i>	A2 - Propositions 2.1, 2.2 et 2.3 A2_2020_G_02_FR
14h30-14h45	<i>Le président de l'Assemblée sollicite les commentaires du Secrétariat et des autres participants</i>	A2 - Propositions 2.1, 2.2 et 2.3

Le président de l'Assemblée invite le président du Conseil à présenter ce point de l'ordre du jour. Le président du Conseil présente brièvement le contexte de la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 et l'importance des services S-100 et de la Feuille de route S-100 en tant qu'éléments essentiels de la Stratégie pour la mise en œuvre. Il déclare que les principaux moteurs de développement de la S-100 sont la numérisation croissante dans l'industrie maritime, l'avènement de la navigation autonome, la priorisation des gains en efficacité, en particulier dans les ports, et le fait que les services de données basés sur la S-100 fourniront une base logicielle cyber-sécurisée et aisément tenue à jour qui soutiendra une politique créative de l'industrie. Il rapporte que le C-2, reconnaissant le fait que les Etats membres avaient initié le développement de services de navigation de nouvelle génération élaborés à partir des normes basées sur la S-100 récemment approuvées, avait autorisé le développement de la Feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, à laquelle le C-3 avait donné son aval. Il est prévu que cette feuille de route fournisse la voie à suivre en vue de guider les activités de l'OHI, qu'elle guide les autorités des Etats membres chargées de la production des données maritimes et les CHR dans le développement de services nationaux et régionaux ; et démontre le sérieux de cette tentative de coordination avec l'OMI et les autorités de contrôle de l'Etat du port.

Le président du Conseil note que la portée de la feuille de route englobe un certain nombre de spécifications de produits basées sur la S-100 aux fins d'inclusion dans l'ECDIS au-delà des ENC de la S-101, en précisant qu'au fil du temps leur nombre pourrait s'accroître. Il présente les principales dispositions de la feuille de route, incluant la création d'un nouveau jeu de principes de coordination (WEND100), la coordination avec l'OMI dans le cadre de la transition des ENC de la S-57 vers les ENC de la S-101 et de l'homologation de services supplémentaires, la coordination avec l'industrie pour la production de services basés sur la S-100, le renforcement des capacités pour les producteurs de données, et le développement d'une capacité de diffusion mondiale.

Le président du Conseil liste les réflexions propres à la transition des ENC de la S-57 vers celles de la S-101. Une couverture substantielle en données S-101 est nécessaire en vue de son adoption réussie par les clients de l'industrie maritime, couverture pouvant être réalisée via la conversion des ENC de la S-57 en ENC de la S-101 avant que la production entièrement

« organique » des ENC de la S-101 n'utilise l'intégralité des capacités de la S-101. Un soutien transitoire sera également requis pour fournir des ENC de la S-57 aux fins d'utilisation dans les anciens ECDIS supportant seulement la S-57, pour lesquels les ENC de la S-57 pourraient être produites à partir d'ENC organiques de la S-101. La Feuille de route S-100 aidera l'OHI et ses Etats membres à se coordonner avec l'OMI et avec les parties prenantes de l'industrie en vue de développer un concept « hybride » pouvant inclure la fourniture parallèle de services S-57 et S-101 par les autorités productrices et/ou par les agences distributrices, et/ou le déploiement d'ECDIS soutenant à la fois la S-57 et la S-100.

Le président du Conseil suggère qu'en raison de la nature dynamique de la feuille de route, qui devrait nécessiter des mises à jour annuelles, le Conseil serait l'organe le mieux placé pour tenir à jour le document ; toutefois, le HSSC, l'IRCC et le Secrétariat de l'OHI ont chacun des rôles essentiels à jouer et tous devraient travailler de concert pour mettre en œuvre et proposer des mises à jour à la feuille de route qui sera revue chaque année par le Conseil.

Le président du Conseil présente ensuite l'A-2 PRO 2.1 aux fins d'examen par l'Assemblée.

Le président de l'Assemblée invite les Etats membres à faire part de leurs commentaires en complément à ceux formulés dans le Livre rouge.

Intervention : JAPON

Le Japon remercie le président du Conseil pour sa présentation. Le Japon est très satisfait de recevoir le projet de Stratégie pour la mise en œuvre. Cependant, il soulève une inquiétude quant au fait qu'une année a été perdue en raison de la pandémie de COVID-19. Le président du Conseil répond que les dates de la période de transition n'ont pas été incluses dans sa présentation, anticipant que cette question serait débattue par le Conseil et que les dates seraient certainement amendées. Il est proposé d'accepter la Stratégie pour la mise en œuvre telle que présentée.

Intervention : ETATS-UNIS

Les Etats-Unis approuvent les amendements éditoriaux mineurs à la proposition, et sont impatients de progresser dans la mise en œuvre.

Intervention : COLOMBIE

La Colombie soulève une inquiétude quant aux impacts de la mise en œuvre de la S-100 sur la capacité des autorités productrices de données maritimes.

Intervention : FRANCE

La France soutient l'adoption de la proposition, en particulier compte tenu des questions de cybersécurité et de l'introduction de services supplémentaires pour le navigateur. En particulier, la France part du principe que la fourniture de SENC, qui constitue une faille en termes de sécurité dans la livraison de la S-57, ne sera pas une option dans la S-101. Le président du Conseil remercie la France pour ses commentaires et saisit cette occasion pour féliciter le SHOM qui célèbre son 300<sup>ème</sup> anniversaire.

Intervention : CANADA

Le Canada souligne la nécessité de se préparer à la transition vers des données machine-à-machine pour soutenir la navigation autonome. Le Canada considère à cet égard que la mise en œuvre de ce plan est cruciale, à la fois du point de vue du renforcement des capacités et du point de vue technique.

Intervention : ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni salue la proposition et entend les inquiétudes du Japon. Il reconnaît également les défis majeurs à relever, comme mentionné par la Colombie, entre autres, et se tient prêt à fournir un soutien et à travailler avec des partenaires, le cas échéant.

Intervention : CHINE

La Chine déclare qu'il est très important que la capacité hybride soit opérationnelle et fonctionne de manière fluide pour le navigateur.

Intervention : NORVEGE

La Norvège entend les commentaires relatifs au renforcement des capacités en sa qualité de président du CBSC, et souligne les fonds limités pour contribuer à l'effort de renforcement des capacités. La Norvège est satisfaite d'entendre les offres de soutien additionnel du Royaume-Uni, entre autres.

Intervention : INDE

L'Inde suggère qu'une version « épurée » de la stratégie pourrait être développée afin d'aider les autorités productrices de données maritimes à faire face à l'impact de la mise en œuvre de la S-100. Le Secrétaire général répond que les commentaires de l'Inde sont bienvenus et qu'il est impatient de travailler avec le Conseil afin d'aborder toutes les inquiétudes soulevées par les Etats membres. Le président de l'Assemblée déclare que ces inquiétudes seront abordées de nouveau lors de la réunion C-4 plus tard dans la semaine.

Intervention : JAPON

Le Japon soutient les commentaires de l'Inde, déclare qu'une telle communication est primordiale dans la progression de la mise en œuvre de la S-100.

Le président de l'Assemblée aborde ensuite les actions requises de l'Assemblée. Aucun commentaire additionnel n'est soumis par les participants ; les propositions sont par conséquent approuvées. Le président du Conseil invite ensuite le président du HSSC à présenter le calendrier de mise en œuvre proposé.

Le président du HSSC décrit l'état actuel du calendrier de développement des spécifications de produit de la S-100. Il rapporte que la publication prévue de la version opérationnelle de la S-101 n'est pas prévue avant début 2024, ce qui est plus tard qu'initialement envisagé. Il déclare toutefois que les autorités productrices devraient commencer à se préparer à la production d'ENC de la S-101 dès qu'elles le pourront. Ceci dépendra de la rédaction d'un projet relativement stable de la spécification de produit S-101 ainsi que de la capacité des fabricants de logiciels de production et de logiciels de gestion de bases de données à fournir les outils à l'appui de cet effort. Il présente ensuite une version du calendrier incluant la mise en œuvre de produits et services supplémentaires basés sur la S-100.

Le président du HSSC présente le concept de la spécification d'interopérabilité de la S-98, le « Package navigationnel de l'OHI », ainsi que l'approche en deux étapes proposée pour sa mise en œuvre, à savoir le *Mode de suivi de la route de navigation* et le *Mode de planification de la route de navigation*.

Le président du HSSC présente des propositions supplémentaires du HSSC concernant l'A-2 PRO 2.1 aux fins d'examen par l'Assemblée, visant à ajouter trois annexes à la Stratégie de mise en œuvre de la S-100 pour refléter les Programmes de travail 1, 2 et 3, qui seront mises à jour chaque année et feront l'objet d'un rapport au Conseil.

Le président du HSSC présente ensuite l'exécution anticipée des propositions A-2 PRO 2.2 et A-2 PRO 2.3 aux fins d'examen par l'Assemblée.

Concernant la proposition A-2 PRO 2.2, le président du HSSC fournit une brève explication du concept d'ECDIS « hybride ». Il explique que ce concept aura un impact sur les autorités

productrices de données maritimes à l'égard de la production, de la tenue à jour et de la diffusion des ENC. En outre, le concept hybride affectera la coordination des schémas régionaux d'ENC et la collaboration avec les RENC, ainsi que la diffusion et l'interaction avec d'autres organes internationaux tels que l'OMI, l'IEC et le CIRM.

Le président du HSSC suggère les principes suivants à l'appui du concept hybride :

- Importation non-ambiguë et normalisée et utilisation parallèle des ENC de la S-57 et des ENC de la S-101 à l'appui d'une fonction utilisateur améliorée.
- Le comportement des ECDIS ne devrait pas être moins « sûr », indépendamment de l'utilisation d'ENC de la S-57 ou de la S-101.
- L'expérience de l'utilisateur ne devrait jamais être impactée de manière négative par l'amendement de l'utilisation de tout autre produit de données conforme à la S-100 comme la S-102 (bathymétrie), S-104 (niveaux de l'eau), S-111 (courants de surface).

Concernant la proposition A-2 PRO 2.3, le président du HSSC confirme que la révision de certaines résolutions de l'OHI est un moteur important pour une mise en œuvre effective du concept de la S-100. Il argumente en faveur de l'amendement de résolutions, à terme complété par de nouvelles résolutions (comme un résultat du WEND100), lorsque la mise en œuvre opérationnelle du concept de la S-100 sera suffisamment mature.

Le président de l'Assemblée invite les Etats membres à faire part de leurs commentaires en complément à ceux formulés dans le Livre rouge.

Intervention : BRESIL (point 4 des actions demandées) :

Le Brésil partage les préoccupations de la Chine, telles que mentionnées dans le livre rouge, concernant la mise en œuvre de l'ECDIS hybride et demande qu'un examen approfondi de la question soit effectué.

Intervention : ETATS-UNIS (point 4) :

Les Etats-Unis demandent que le HSSC procède à un examen approfondi des possibilités de fournir en parallèle les jeux de données S-57 et S-101 ou de recourir à un système hybride. Le président du HSSC répond que le HSSC va examiner cette question, car il est admis qu'il existe de nombreuses façons de résoudre ce problème. Il précise que cette tâche incombera au S-100WG.

Intervention : REPUBLIQUE DE COREE (point 5) :

La République de Corée remercie le président du HSSC pour le rapport sur la PRO 2.3. En ce qui concerne la voie à suivre par le HSSC, qui propose de modifier les résolutions lorsque la mise en œuvre opérationnelle du concept S-100 sera suffisamment avancée, la République de Corée souligne l'importance de réviser rapidement les résolutions correspondantes, en tenant compte de la possibilité d'un retard dans la production des ENC de la S-101 dès 2024, conformément au calendrier de la précédente feuille de route S-100. La République de Corée souhaite que la révision ait lieu le plus rapidement. Le président du HSSC accueille avec satisfaction les commentaires de la République de Corée et souligne la contribution de la République de Corée au HSSC. Il confirme que l'impact de tout retard éventuel sera évalué, avec la contribution de l'IRCC le cas échéant, et qu'il sera ensuite communiqué.

Le président de l'Assemblée conclut par les décisions suivantes de l'Assemblée et clôt ce point de l'ordre du jour.

## Décisions

- L'Assemblée approuve la feuille de route pour la décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (A2/29).
- L'Assemblée charge le Conseil de tenir à jour la feuille de route S-100 et de mener les activités qui en découlent en liaison avec des organes externes, sur une base annuelle, en tant que priorité clé des activités du Conseil (A2/30).
- L'Assemblée approuve l'ajout de trois annexes à la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 relatives aux programmes de travail 1, 2 et 3 de l'OHI, qui seront mises à jour sur une base annuelle et qui feront l'objet d'un rapport au Conseil (A2/31).
- Compte tenu de la proposition de la République de Corée, A2/PRO 2.3, l'Assemblée approuve la voie future proposée par le HSSC : lorsque la mise en œuvre opérationnelle du concept de la S-100 sera suffisamment avancée, les amendements proposés aux résolutions, éventuellement complétés par d'autres nouvelles résolutions (telles que celles résultant des WEND100), seront débattus et soumis aux organes compétents de l'OHI pour approbation ultérieure par les Etats membres (A2/32).
- L'Assemblée charge le HSSC de préparer un compte rendu synoptique du concept hybride sur les différentes options offertes aux SH pour envisager le développement de leur production d'ENC de la S-101 afin de répondre aux préoccupations légitimes soulevées par la Chine dans la proposition A2/PRO 2.2. Le HSSC devra en rendre compte au 5<sup>ème</sup> Conseil, en 2021 (A2/33).

## 8. Rapport du Comité de coordination inter-régional (IRCC)

15:00-15:30	<i>Mise à jour sur l'IRCC : Le président de l'IRCC informe les participants des résultats de la récente réunion de l'IRCC tenue en octobre 2020</i>	A2_2020_G_05.B_FR
-------------	---	-------------------

Le président de l'IRCC, Thomas Dehling (Allemagne) fait le point sur les activités de l'IRCC en tenant compte des résultats de la récente réunion de l'IRCC12 et des progrès réalisés depuis la préparation de son rapport (A2\_2020\_G\_05.B\_FR). Il fournit des détails actualisés sur les activités de renforcement des capacités, souligne en particulier les conséquences de la pandémie actuelle, et précise que les fonds alloués n'ont pas été dépensés étant donné que de nombreuses activités ont eu lieu en tant qu'événements à distance en ligne ou ont été reportées. Il recommande que l'excédent budgétaire de 2020 soit affecté au fonds pour le renforcement des capacités de 2021. Il souligne en outre qu'un financement supplémentaire est nécessaire, au-delà de l'excédent anticipé, afin de couvrir toutes les activités planifiées pour le plan de travail sur le renforcement des capacités de 2021, étant donné que la majeure partie des fonds de la République de Corée et de la NF ont déjà été alloués. Il décrit le développement d'un nouveau système de mesure des progrès réalisés par les Etats membres en matière de capacités hydrographiques, basé sur les estimations des coordinateurs régionaux pour le renforcement des capacités.

Le président de l'IRCC souligne l'impact de la formation en ligne et son importance dans le contexte actuel, il note que l'IRCC soutient pleinement la création du centre de formation en ligne et que celui-ci devrait être supervisé par le CBSC via un comité directeur. Il note que l'IRCC, sous réserve de l'approbation de l'A-2, avalise la création d'une équipe de projet sous l'égide du CBSC afin de rédiger les futures structures et procédures opérationnelles qui seront soumises à l'A-3 en tant que concept à maturité.

Le président de l'IRCC aborde les besoins de l'OHI en matière d'enseignement, et mentionne en particulier le comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine. Il note que sur les 15 soumissions d'homologation reçues, une a été acceptée, cinq ont été homologuées avec conditions et neuf ont été rejetées ; il note que la qualité de la documentation soumise demeure problématique, ce qui accroît la charge de travail du Comité.

Le président de l'IRCC présente le projet EWH (« *Empowering Women in Hydrography* ») consistant à promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie, en vue de remédier au grand déséquilibre dans la participation des femmes dans les secteurs maritimes. L'IRCC12 a soutenu l'adoption du nouveau point de travail EWH dans le plan de travail du CBSC. L'IRCC invite l'A-2 à charger le Secrétariat de trouver des fonds, en allouant les ressources budgétaires disponibles de l'OHI et en négociant des accords de coopération appropriés avec les Etats membres et/ou organisations partenaires intéressés, afin de soutenir les projets relevant de ce point de travail. Il note que, selon les directives du Conseil, l'IRCC chargera le CBSC d'élaborer plus en détail le plan du projet EWH ; il souligne également que l'IRCC a recommandé aux Etats membres d'envisager de participer au projet EWH proposé par le Canada.

Le président de l'IRCC encourage les Etats membres à soutenir l'initiative de bathymétrie participative (CSB) par des actions positives telles que celles visant à motiver les navires de recherche à collecter des données bathymétriques en route. Il note que l'IRCC a encouragé les CHR à redéfinir le rôle des coordinateurs actuels du projet Seabed 2030 pour qu'ils deviennent des coordinateurs communs CSB/Seabed 2030 et à identifier les personnes compétentes pour assumer ce rôle pour chaque CHR.

Le président de l'IRCC note que les Etats membres sont invités à participer activement au groupe de travail sur les questions marines du Comité d'experts des Nations unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) et à se mettre en rapport avec leurs membres respectifs au sein de l'UN-GGIM. Il fait observer que l'IRCC a encouragé le Comité directeur de la GEBCO à se mettre en rapport avec l'équipe du projet Seabed 2030 et avec les coordinateurs CHR/CSB respectifs du projet Seabed 2030, afin d'établir une méthodologie commune et de fournir une analyse régionale. Il souligne que l'IRCC a encouragé tous les Etats membres à mettre à disposition les données cartographiques existantes des fonds marins que Seabed 2030 les utilise dans la grille GEBCO. Le point focal pour la prise en compte de ces données devrait être le DCDB de l'OHI.

Le président de l'IRCC rapporte que le WENDWG étudie l'applicabilité des principes de type WEND à la production et à la diffusion des ENC de la S-101 et d'autres produits basés sur la S-100. Il note que le WENDWG a créé un groupe de rédaction chargé d'élaborer des principes similaires à ceux du WEND afin d'inclure la gamme complète des services de navigation. Il rapporte que le WENDWG a présenté un rapport d'avancement et un avant-projet d'édition des services de navigation électroniques mondiaux (WEND100) à l'IRCC12 et que l'IRCC a accepté de s'appuyer sur les principes existants et de faciliter leur application par un guide de mise en œuvre.

Le président de l'Assemblée invite les Etats membres à faire part de leurs commentaires en complément à ceux formulés dans le Livre rouge.

Intervention : NORVEGE :

La Norvège note que l'initiative Seabed 2030 contribuera à combler les lacunes dans les connaissances sur les fonds marins mondiaux qui rendent difficile la prédiction des effets du changement climatique sur les courants et le niveau des mers, et que cette initiative contribuera donc directement à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies. Le premier coordinateur commun CHR CSB/Seabed 2030 a déjà été nommé à la Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes.

Le Président de l'Assemblée termine par les décisions suivantes de l'Assemblée et clôt ce point de l'ordre du jour.

**Décisions :**



- L'Assemblée approuve le rapport actualisé de l'IRCC dans le cadre du processus d'approbation du rapport du président du Conseil (A2/34).
- L'Assemblée approuve l'adoption d'un nouveau point de travail intitulé « Promotion des femmes dans le domaine de l'hydrographie » (EWH) dans le programme de travail du CBSC (A2/35).
- L'Assemblée recommande aux Etats membres d'envisager de participer au projet EWH proposé par le Canada (A2/36).
- L'Assemblée reconnaît les efforts importants des coordinateurs CB (A2/37).
- L'Assemblée avalise le projet de principes WEND100 présenté à l'IRCC12 et la proposition de voie à suivre dans leur développement ultérieur, en conséquence de la série croissante de produits de données hydrographiques abordée dans la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100. (A2/38).
- L'Assemblée charge le Secrétariat de l'OHI d'assurer le financement de projets EWH par la négociation d'accords de coopération appropriés avec les Etats membres et/ou organisations partenaires intéressés (A2/39).

## 9. Consolidation de la stratégie de mise en œuvre de la S-100

15:30-16:00	<i>Consolidation de la stratégie de mise en œuvre de la S-100</i>	A2 - Propositions 2.1, 2.2 et 2.3
-------------	---	-----------------------------------

Le président de l'Assemblée présente le contexte des conséquences plus larges de la stratégie de mise en œuvre de la S-100, en notant les impacts sur les organisations partenaires.

Le directeur technique de l'OHI, Abri Kampfer, fait une présentation sur les implications plus larges de la stratégie de mise en œuvre de la S-100 concernant les organisations collaboratrices. Il met en évidence la liste des spécifications de produits basées sur la S-100, et note celles qui sont en cours de développement ou publiées. Il souligne que l'OMI a stipulé que la S-100 constitue le cadre de référence à l'appui des services de navigation électronique. Il note la collaboration avec l'OMI et la proposition faite au NCSR 7 en janvier 2020 à propos de l'introduction de la prochaine génération d'ENC de la S-101 et ce que cela implique pour les équipements ECDIS existants et nouveaux. Il indique que l'amendement aux normes de performance révisées MSC.232(82) pour les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) est inclus dans le prochain plan de travail bisannuel du NCSR ; cependant lors de la récente réunion MSC 102, il est apparu que, bien que la tâche ait été convenue, elle sera reportée à la période biennale 2022-2023. Il souligne l'impact potentiel qui en résulte sur le développement des spécifications de produits de la S-100 et leur calendrier. Il relève la nécessité pour les Etats membres de participer aux groupes de travail de l'OMI et de l'IEC pour faire avancer les travaux dans leurs processus, en plus de la participation aux groupes de travail de l'OHI. Il note que les spécifications de produit basées sur la S-100 ne sont pas uniquement basées sur la S-101 et peuvent être utilisées sur un certain nombre d'autres plateformes comme les aides à la navigation et d'autres utilisations non liées à la navigation.

Le président de l'Assemblée invite les Etats membres à faire part de leurs commentaires.

Intervention : FRANCE :

La France demande si le développement et la production de la S-101 devraient être reportés en raison du retard de l'OMI. Le Directeur technique précise que la date limite indicative pour que les autorités chargées de la production des données maritimes commencent à produire les ENC de la S-101, à savoir début 2024, a été fixée bien avant l'entrée en vigueur des normes de performance actualisées OMI/IEC qui est attendue pour début 2026. Les ENC ont de nombreuses applications, par exemple dans les unités de pilotage portables, et il serait

nécessaire d'accumuler des données pour convaincre les fabricants d'équipements d'origine de leur utilité et de leur viabilité commerciale.

Intervention : OMI :

L'OMI indique que le NCSR 8 encouragera les Etats membres de l'OMI et les organisations partenaires à entreprendre des travaux intersessions afin de soumettre des projets à maturité au NCSR 9 puis au MSC, pour que les nouvelles normes puissent entrer en vigueur dès 2024.

Le Président de l'Assemblée termine par les décisions suivantes de l'Assemblée et clôt ce point de l'ordre du jour.

#### Décisions :

- L'Assemblée prend note de l'élaboration de spécifications de produits basées sur la S-100 par d'autres organisations (A2/40).
- L'Assemblée prend note des répercussions des décisions d'autres organisations sur la Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S-100 (A2/41).

#### 10. Création d'un Centre de formation en ligne de l'OHI

16:00-16:30	<i>PRO 3.3 : le président de l'Assemblée sollicite des commentaires et renvoie à la PRO 3.3 ainsi qu'aux commentaires correspondants du Livre rouge - <b>Fin de la session 2</b></i>	A2 - Proposition 3.3 A2_2020_G_02_FR
-------------	--	---

Le président de l'Assemblée rappelle l'offre généreuse de la République de Corée de créer et d'abriter un Centre de formation en ligne de l'OHI - une offre plus pertinente que jamais dans le contexte de la pandémie actuelle. En réponse aux préoccupations exprimées par les Etats membres en matière de gouvernance, l'IRCC avait proposé que son CBSC établisse un comité directeur chargé de superviser les activités du Centre, et avait créé une équipe de projet chargée de développer des structures et des procédures opérationnelles pour approbation par l'A-3.

Le président de l'Assemblée invite les Etats membres à faire part de leurs commentaires en complément à ceux formulés dans le Livre rouge.

Intervention : JAPON :

Le Japon demande des précisions quant à l'impact qu'aura la création du Centre de formation en ligne sur le budget de l'OHI. La République de Corée note que la proposition A2 PRO 3.3 reçoit un large soutien et indique que la République de Corée souhaite assurer le budget des deux prochaines années pour les activités liées à la création. Il est noté que les coûts de création initiaux pour 2021 et 2022 seront pris en charge par le gouvernement de la République de Corée ; toutefois la République de Corée espère que tous les autres coûts de fonctionnement à partir de 2023 seront couverts par le budget de l'OHI et la République de Corée est ouverte à la discussion de ce point, le cas échéant.

Intervention : IFHS :

L'IFHS soutient pleinement l'initiative de la République de Corée de créer un Centre de formation en ligne.

Compte tenu des défis auxquels est confrontée la communauté hydrographique, examinés par cette Assemblée, et de la situation sanitaire actuelle, la formation en ligne constitue un véritable changement de cap pour soutenir les concepts et les bonnes pratiques en matière d'hydrographie, tout en offrant un levier important pour le renforcement et le développement des capacités. En outre, une telle infrastructure de formation en ligne, si elle est mise en œuvre dans le cadre d'une approche entièrement pédagogique, pourrait contribuer à une plus grande reconnaissance de l'expertise hydrographique dans le cadre des programmes d'homologation

à titre individuel, en particulier du programme international que l'IFHS prévoit de soumettre à l'IBSC en 2021.

**Intervention : Royaume-Uni :**

Le Royaume-Uni accueille favorablement le projet de centre de formation en ligne et espère que les enseignements tirés du passage forcé à la formation en ligne pendant la pandémie actuelle seront mis en pratique dans un large éventail de modèles innovants de formation en ligne et mixte.

Le président de l'Assemblée invite l'Assemblée à approuver les recommandations de la proposition A-2 PRO 3.3.

Le Président de l'Assemblée termine par les décisions suivantes de l'Assemblée et clôt ce point de l'ordre du jour.

**Décision :**

- L'Assemblée approuve les activités visant à créer un centre de formation en ligne de l'OHI, basé sur la proposition A-2 PRO 3.3 et les recommandations correspondantes de l'IRCC/CBSC (A2/42).

### Jour 3 – mercredi 18 novembre 2020

#### 11. Commissions hydrographiques régionales et Commission hydrographique sur l'Antarctique

13:15-13:45	<i>Le Secrétariat de l'OHI informe les participants des questions et mises à jour importantes soulevées dans les rapports des CHR et de la CHA et se réfère au processus d'application de la résolution 2/1997 de l'OHI, telle que modifiée par l'A-2</i>	A2_2020_G_06_FR A2 - Proposition 3.1
13:45-14:30	Le président de l'Assemblée sollicite des commentaires	A2_2020_G_06_FR A2 - Proposition 3.1

Le président de l'Assemblée invite le Directeur de la coordination, Luigi Sinapi, à présenter le point de l'ordre du jour.

Le Directeur de la coordination présente le rapport de synthèse des Commissions hydrographiques régionales et de la Commission hydrographique sur l'Antarctique, en précisant que le rapport sera structuré en trois parties, la première étant consacrée aux réalisations, aux défis/difficultés rencontrés et aux enseignements tirés par les CHR et la CHA, la deuxième partie mettant en évidence les récentes mises à jour de la résolution 2/1997 telle que modifiée par l'A-2, et la troisième partie présentant les actions demandées à l'A-2. Il informe l'Assemblée que parmi les rapports reçus de chacune des 15 CHR et de la CHA, certains ont été réactualisés à la suite de la récente réunion IRCC 12 au cours de laquelle les principales réalisations et les résultats des activités des CHR et de la CHA ont été débattus. Il rapporte que l'IRCC12 a reconnu que la pandémie actuelle impacte les activités des CHR et de la CHA, mais qu'elle s'est réjouie de constater que, malgré cela, des améliorations ont été réalisées dans les domaines du renforcement des capacités, de l'harmonisation et du partage des données.

Le Directeur de la coordination présente les réalisations des CHR et de la CHA dans les domaines suivants :

- Les nouvelles technologies : Le partage d'informations et d'expériences en matière de véhicules de levés autonomes, et de bathymétrie dérivée par satellite (SDB) ;
- Les initiatives MSDI : Les portails web continuent d'être améliorés, rendant les jeux de données clés tels que la bathymétrie, le littoral et les frontières maritimes plus accessibles à des fins autres que la navigation dans des domaines tels que l'évaluation régionale des risques d'accidents maritimes, la gestion des aires marines protégées et les réponses en cas de catastrophes. L'adoption des principes directeurs partagés de l'UN-GGIM est en cours, et les contributions en données bathymétriques nationales au DCDB de l'OHI et aux centres régionaux d'assemblage de données du projet Seabed2030 sont dans l'ensemble en augmentation, grâce à la mise en place de coordinateurs régionaux ;
- Les chevauchements : Dans certaines régions, une réduction significative des chevauchements dans les ENC a été obtenue, grâce à d'importants efforts d'harmonisation des EN CET grâce à la qualité de la formation dispensée dans les Etats membres concernés ;
- La coopération : Une coopération substantielle a été établie entre les Etats membres des CHR, les organisations régionales et les parties prenantes afin de partager des informations et des projets. Il convient de souligner l'amélioration de la liaison entre le Secrétariat de la CHA et le COMNAP, l'IAATO, le SCAR et le Secrétaire exécutif du Traité de l'Antarctique;

- Les activités régionales et de l'OHI : La participation de l'industrie au niveau régional a été importante. On constate, depuis l'A-1, une nette amélioration de l'échange d'informations et de la sensibilisation aux activités et aux campagnes de recherche entre les membres de la CHA. Les Etats membres continuent également à contribuer largement aux activités de l'OHI par leur participation active aux groupes de travail de l'OHI ;
- Le renforcement des capacités : La présence et la participation aux activités de renforcement des capacités parrainées par l'OHI continuent de s'améliorer d'année en année ;
- Les membres : On estime que l'élargissement de la composition des Commissions hydrographiques est bénéfique. Dans certaines régions, des actions ont été entreprises pour augmenter le nombre de membres régionaux et pour faciliter le recrutement de nouveaux Etats membres de l'OHI.
- Les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine : On estime qu'il est important d'établir un ensemble commun de critères, dans le cadre d'un système d'homologation à titre individuel, pour les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine au niveau régional, pouvant ultérieurement être appliqués au niveau international.

Le Directeur de la coordination rend ensuite compte des défis et/ou difficultés rencontrés au sein des CHR et de la CHA, sans rapport avec l'impact de la pandémie actuelle, incluant notamment :

- L'immensité et l'éloignement de l'environnement opérationnel de certaines régions ;
- Le coût élevé des activités de levés avec dans bien des cas un budget réduit ;
- L'incapacité de certains Etats membres à participer aux conférences régionales et aux réunions des groupes de travail, ce qui entraîne une absence de présentation des rapports nationaux;
- La réticence de certaines nations à mettre à disposition les données CSB ; et
- Des difficultés ont été rencontrées dans la coordination des schémas de cartes INT et de la couverture en ENC, ce qui a engendré certaines divergences entre les nouvelles ENC et les cartes INT existantes ainsi que des incohérences dans les informations nautiques fournies par différents producteurs.

En ce qui concerne l'impact de la pandémie actuelle de COVID-19, le Directeur de la coordination rend compte de la réduction des activités de renforcement des capacités mises à la disposition des Etats membres dans certaines régions, une situation qui va probablement perdurer. Il met notamment l'accent sur la formation à la familiarisation et à la mise en œuvre de la S-100 et des produits basés sur la S-100. Le Directeur de la coordination rapporte également que le rôle et la collaboration des CHR et de l'OHI avec le projet Nippon Foundation-GEBCO Seabed 2030, ainsi que la contribution du projet Seabed 2030 aux objectifs sociétaux de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, ne sont pas bien compris dans certaines régions. Des efforts de promotion concertés au niveau régional et international sont nécessaires pour assurer les liens soient établis.

En ce qui concerne les enseignements tirés, le Directeur de la coordination rend compte des éléments suivants :

- On reconnaît la valeur d'une collaboration accrue entre les CHR (en particulier les CHR adjacentes) et de partenariats régionaux pour la formation en renforcement des capacités, le Projet Seabed 2030, le MSDIWG et d'autres. Des efforts concertés sont nécessaires pour identifier les activités spécifiques d'intérêt commun et pour maintenir ces liens. Lorsque les CHR sont adjacentes et que certains Etats sont membres des deux, une fusion entre les CHR peut renforcer les activités et l'engagement régionaux.

- Les avantages d'une adhésion à l'OHI sont largement reconnus. Certains membres associés ont rendu compte des progrès réalisés au niveau des processus nationaux en vue d'adhérer à l'OHI.
- La sensibilisation et la fourniture ultérieure des données des levés aux pays producteurs de cartes INT, ainsi que la coordination de la production des ENC, restent essentielles. Dans certaines régions, la mise en œuvre de nouvelles spécifications de produits basées sur la S-100, par exemple la S-102, est en bonne voie.
- A la suite de récentes catastrophes, certaines régions améliorent leur cadre de réaction en cas de catastrophes pour faciliter la communication et la liaison entre les Etats régionaux afin d'améliorer les délais de réaction en cas de catastrophes. L'année dernière, de nouveaux cadres de réponse en cas de catastrophes ont été établis au niveau régional.

Le Directeur de la coordination donne un bref aperçu des processus intersessions pour la révision et la mise à jour de la résolution 2/1997. Il détaille ensuite les modifications de fond qui ont été apportées à la résolution 2/1997 telle que proposée et adoptée par l'A-2 (A-2 PRO 3.1 et décision A2/09). Ces changements ont permis d'actualiser le cadre dans lequel l'OHI et les centres régionaux de santé coopèrent, d'aligner la relation entre l'OHI et les CHR sur l'article 8 du Règlement général de l'OHI, de mieux refléter la coopération entre l'OHI et les CHR et de clarifier le mécanisme de coordination et de compte rendu des CHR, ainsi que les rôles et les responsabilités des présidents des CHR. Le Directeur de la coordination rapporte que le processus de mise en œuvre de la résolution 2/1997, telle que modifiée, est en cours. Dans l'intervalle, les rapports nationaux sont mis à jour conformément à la nouvelle structure annexée à la résolution 2/1997, telle que modifiée par l'A-2, et l'IRCC envisage de modifier encore cette structure pour y inclure les activités de bathymétrie participative. Il est jugé important que le processus de demande soit supervisé par le Conseil et l'IRCC.

Le Président de l'Assemblée félicite le Directeur de la coordination pour son rapport et invite les Etats membres à faire part de leurs commentaires.

Intervention : JAPON :

Fait part, au nom de la CHAO, de deux cas qui pourraient être utiles à d'autres CHR : le premier est que le Brunéi-Darussalam a accueilli avec succès un séminaire de renforcement des capacités avec l'aide de la République de Corée et de l'Indonésie, bien que le Brunéi-Darussalam soit un tout nouvel Etat membre ; le second est que la CHAO a accueilli le séminaire de renforcement des capacités sur les RSM avec la coopération de la CHPSO au-delà des frontières des CHR, les frontières des CHR n'existant que par commodité.

Intervention : LIBAN (Observateur) :

Le Liban remercie le Directeur de la coordination pour son rapport et souligne son expérience de coopération réussie au sein de sa région qui a bénéficié d'un soutien important du Service hydrographique italien.

Intervention : NORVEGE :

La Norvège fait observer que la révision de la résolution 2/1997 a constitué un processus de longue haleine et souhaite adresser ses remerciements à John Lowell (Etats-Unis) pour son importante contribution.

Intervention : COLOMBIE :

La Colombie indique avoir réussi à mener à bien le projet de Carte bathymétrique de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique (IBCCA) (commencé en 1986) grâce à l'aide du programme de renforcement des capacités de l'OHI.

Le Président de l'Assemblée termine par les décisions suivantes de l'Assemblée et clôt ce point de l'ordre du jour.

**Décisions :**

- L'Assemblée prend note du rapport sur les questions significatives et mises à jour soulevées par les rapports des CHR et de la CHA (A2/43).
- L'Assemblée prend note des efforts déployés par les CHR et la CHA pour améliorer la coopération, les activités de renforcement des capacités, le partage et l'harmonisation des données (A2/44).

**12. Rapport de la Commission des finances**

14:30-15:00	<i>Rapport de la Commission des finances : Le Secrétaire général en tant que Secrétaire de la Commission des finances commente les résultats de la réunion de la Commission des finances.</i>	A2_2020_G_03_FR _Rev1 A2_2020_F_01_FR A2_2020_F_02_FR A2_2020_F_03_FR
-------------	---	---

Le président de l'Assemblée invite le Secrétaire général à présenter ce point de l'ordre du jour.

Le Secrétaire général rapporte que la Commission des finances s'est réunie au cours de la semaine précédant l'A-2 et rend compte des points de l'ordre du jour qui ont été débattus lors de la réunion. Il précise qu'il n'a pas l'intention de répéter le rapport détaillé qu'il a présenté à la Commission des finances, ainsi qu'il l'a déjà fait lors de la réunion du 12 novembre 2020. Il fait observer que le budget pour 2021 sera débattu lors de la 4<sup>ème</sup> réunion du Conseil en vue de son approbation.

Le Secrétaire général présente ensuite les recommandations de la Commission des finances devant être examinées par l'Assemblée.

Le Secrétaire général indique que la Commission des finances a examiné attentivement tous les aspects du rapport financier et du budget proposés. Il note que les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> recommandations incluses dans le rapport de la réunion de la Commission des finances seront traitées au point 13 de l'ordre du jour.

Le président de l'Assemblée invite les Etats membres à faire part de leurs commentaires sur les autres recommandations de la Commission des finances. Aucun commentaire supplémentaire n'est formulé.

Le Président de l'Assemblée termine par les décisions suivantes de l'Assemblée et clôt ce point de l'ordre du jour.

**Décisions :**

- L'Assemblée approuve le rapport financier pour la période intersessions triennale 2017 - 2019 (A2/45)
- L'Assemblée note l'impact actuel et attendu de la pandémie COVID-19 et des mesures préventives proposées par le Secrétaire général (A2/46).
- L'Assemblée prend note de l'élection de Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco) à la présidence de la Commission des finances et de M. Andrew Millard (Royaume-Uni) à la vice-présidence de la Commission des finances pour la période intermédiaire de l'Assemblée commençant après l'A-2 (2020) jusqu'à la fin de l'A-3 (2023) (A2/47).

### 13. Programme de travail et budget de l'OHI

15:15-15:30	<i>Le Secrétaire général présente le programme de travail et le budget de l'OHI pour la période 2021-2023</i>	A2 - Proposition 1.7
15:30-15:45	<i>Le président de l'Assemblée demande des commentaires sur le programme de travail et le budget de l'OHI pour la période 2021-2023</i>	A2 - Proposition 1.7

Le président de l'Assemblée invite le Secrétaire général à présenter ce point de l'ordre du jour.

Le Secrétaire général fournit quelques notes explicatives en tant qu'informations générales sur le programme de travail de l'OHI et les estimations budgétaires pour la période 2021-2023. Il souligne que, pour la première fois, le Conseil doit préparer une proposition de programme de travail et de budget triennal de l'OHI pour adoption par l'Assemblée. Il met également en évidence la colonne supplémentaire qui a été ajoutée au programme de travail sous le titre B&C (Buts et Cibles) afin d'aligner le programme de travail triennal de l'OHI sur le nouveau plan stratégique 2021-2026. Le Secrétaire général souligne l'augmentation importante et non prévue des coûts de l'assurance maladie, du coût de la vie à Monaco, de la demande accrue de financement de projets spéciaux et de mesures de renforcement des capacités, ainsi que les conséquences de la répartition budgétaire actuelle. Il suggère d'inclure l'option d'une augmentation générale annuelle de la part de contribution des Etats membres de 1% de 2021 à 2023, qui devra faire l'objet d'une décision du Conseil. Il souligne que cette option est proposée afin d'offrir plus de flexibilité en ces temps incertains et que cela ne signifie pas nécessairement que le Conseil adoptera ces augmentations.

Le président de l'Assemblée invite les Etats membres à faire part de leurs commentaires sur chacune des actions proposées, en plus des commentaires formulés dans le Livre rouge. Pour l'action proposée sur l'augmentation de 1 % de la part, le président de l'Assemblée réitère les remarques du Secrétaire général selon lesquelles il ne s'agit que d'une option, et le Conseil devra prendre en considération tous les éléments avant de recourir à cette option.

Intervention : CHILI

Le Chili n'appuie pas l'action proposée concernant l'augmentation de 1 % de la part. Le Chili précise que cette proposition ne tient pas compte de la situation économique des différents Etats membres.

Intervention : BRESIL

Le Brésil remercie le Secrétaire général pour sa présentation instructive. Il félicite le Secrétariat de l'OHI pour son engagement à maximiser les économies. Le Brésil approuve la proposition du Secrétaire général et recommande que tout excédent soit affecté au projet spécial ou au fonds pour le renforcement des capacités.

Intervention : Etats-Unis

Les Etats-Unis partagent la préoccupation relative à l'augmentation des contributions des Etats membres sans objectif précis. Toutefois, les Etats-Unis sont confiants quant à la capacité du Conseil à examiner objectivement toute augmentation et à mener un processus consultatif approprié.

Intervention : MALTE

Malte demande pour les Etats membres qui sont membres du Conseil sur la base de leur tonnage national déclaré, quel sera l'impact de la redéfinition des intérêts hydrographiques face à une augmentation des contributions des Etats membres pour ces membres du Conseil



? Le Secrétaire général répond que, bien que la composition du Conseil et le calcul des contributions des Etats membres soient tous deux basés sur les chiffres de tonnage national, il n'y a pas d'interdépendance formelle entre les deux. Le mécanisme de calcul des contributions des Etats membres est régi par la Convention relative à l'OHI (cf. article XIV a)), tandis que la définition des intérêts hydrographiques est donnée dans le Règlement général (cf. article 16 c). Par conséquent, si la définition des intérêts hydrographiques contenue dans le Règlement général devait changer, la base de calcul des contributions des Etats membres telle qu'elle figure dans la convention relative à l'OHI resterait inchangée.

Intervention : DANEMARK

Le Danemark soutient la proposition, notant en particulier les difficultés rencontrées à l'heure actuelle.

Le Président de l'Assemblée termine par les décisions suivantes de l'Assemblée.

**Décisions :**

- L'Assemblée approuve le programme de travail et le budget triennaux de l'OHI pour la période 2021-2023 (A2 PRO 1.7) (A2/48).
- L'Assemblée avalise l'alignement du programme de travail sur le plan stratégique (introduction de la colonne B&C, suppression de la colonne SD et suppression de l'annexe A) (A2/49).
- L'Assemblée approuve l'option d'une augmentation annuelle consécutive de 1% de la part de contribution des Etats membres de 2022 à 2023, sous réserve de son approbation annuelle par les C-5 et C-6 dans le cadre du processus d'approbation du budget annuel (A2 PRO 1.7) (A2/50).

Le Président de l'Assemblée invite le Secrétaire général à présenter une mise à jour des activités du programme de travail 1 (Affaires générales).

Le Secrétaire général souligne les objectifs de développement durable de l'ONU, en particulier l'objectif 14, auquel on estime que l'OHI peut contribuer. Il met également en exergue la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). Pour cette initiative, il précise que l'OHI entretient une coopération de longue date avec la COI de l'UNESCO, y compris pour les activités conjointes menées dans le cadre de la GEBCO, du projet Seabed 2030 et du sous-comité des noms des formes du relief sous-marin (SCUFN) ainsi que leur pertinence par rapport aux buts 2 et 3 de la nouvelle stratégie de l'OHI.

Concernant la gestion de l'information, le Secrétaire général souligne la refonte du portail web du Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB), de ses outils de gestion et de son interface pour l'ingestion de données volumineuses, et salue la gestion du fonctionnement du DCDB par la NOAA (Etats-Unis). Il souligne les progrès dans la base de registres d'informations géospatiales (GI) de l'OHI et déclare que cette base de registres est la seule de ce type en utilisation active. Il souligne en outre l'introduction du système de vote en ligne pour les lettres circulaires de l'OHI.

Pour ce qui est des relations publiques et de la promotion, le Secrétaire général met en exergue les nouveaux design officiel et identité visuelle de l'OHI ainsi que la mise à jour du site web, avec la création prochaine d'un nouveau site web pour la Revue hydrographique internationale. Il souligne également la promotion réalisée via les réseaux sociaux par le biais du YouTube de l'OHI et d'autres réseaux sociaux tels que Facebook, LinkedIn et Twitter, promotion considérée très efficace en vue de toucher une multitude de personnes au-delà de la sphère traditionnelle de l'hydrographie.

Le Secrétaire général rend compte des projets relatifs aux célébrations du centenaire de l'OHI le 21 juin 2021 et de la publication du Livre d'or.

Le président de l'Assemblée clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 14. Résolution relative au pays hôte

15h45-15h50	<p><i>Le président de l'Assemblée propose</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>une résolution exprimant la gratitude au pays hôte,</i></li> <li>- <i>l'application à l'A-3 de l'ordre de placement des sièges initialement prévu pour l'A-2</i></li> </ul>	A2_2020_G_08_FR_Rev1
-------------	---	----------------------

Le président de l'Assemblée présente la Résolution permanente envers le Gouvernement de Monaco en remerciement de son accueil de l'Assemblée et de la mise à disposition des locaux de l'Organisation.

Le président de l'Assemblée déclare que dans l'espoir que l'A-3 se déroule en session plénière, l'ordre de placement des sièges pour les Etats membres à l'A-3 serait celui décidé pour l'A-2 – commençant à la lettre « Q » (suivant l'ordre alphabétique français).

Le président de l'Assemblée conclut avec les décisions de l'Assemblée suivantes, et clôt ce point de l'ordre du jour.

#### Décisions :

- L'Assemblée approuve le projet de Résolution exprimant gratitude et remerciements au Gouvernement de Monaco (A2/51).

« L'Assemblée :

*Reconnaissant* la contribution étroite et permanente ainsi que le soutien considérable de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui accueillent l'Organisation hydrographique internationale,

*Appréciant* la gracieuse générosité de Son Altesse Sérénissime et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui ont mis à disposition des locaux pour l'Organisation,

*Appréciant*, en outre, le Discours d'ouverture de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, retransmis en vidéo à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI,

*Exprime* sa profonde gratitude à Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II et au Gouvernement de la Principauté de Monaco pour leur bonté et leur aimable hospitalité envers l'Organisation, et

*Demande* à la délégation de la Principauté de Monaco de bien vouloir transmettre à Son Altesse Sérénissime et au Gouvernement de la Principauté de Monaco les sincères sentiments de gratitude de l'Assemblée exprimés ci-dessus. »

- L'Assemblée adopte l'ordre des places prévu pour la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée, qui s'appliquera pour la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée (A2/52).

#### 15. Examen des Actions et Décisions

15h50-16h20	<p><i>Le président de l'Assemblée passe en revue la Liste des Actions</i></p>	
-------------	---	--

Le président de l'Assemblée présente le projet de Liste des décisions de l'A-2.

#### 16. Clôture de l'A-2

16	16h20-16h30	<i>Date de la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée en 2023 – Clôture de l'Assemblée</i>	
----	-------------	---	--

Le président de l'Assemblée annonce que les dates prévues pour la tenue de l'A-3 sont les suivantes : 25-29 avril 2023.

Le président de l'Assemblée fait ses remarques finales. Il fait part de sa gratitude quant au fait que la combinaison des sessions virtuelles et de l'approbation anticipée de décisions par le biais des lettres circulaires ont, dans les faits, conduit à la réussite de l'Assemblée. Il remercie les Etats membres pour leur volonté et pour leur discipline dans le cadre de cet événement à distance, ainsi que le Secrétariat pour son soutien technique. Il regrette cependant l'absence d'interactions sociales et professionnelles entre les participants, interactions qui sont habituellement la norme pendant l'Assemblée, en raison de ces circonstances extraordinaires et du format hybride dans lequel l'Assemblée a été tenue.

Intervention : DANEMARK

La représentante du Danemark exprime sa reconnaissance pour avoir été élue vice-présidente de l'Assemblée et précise que ses services n'ont pas été requis. Elle remercie le président de l'Assemblée pour sa conduite de l'A-2.

Le Secrétaire général remercie le président de l'Assemblée et tous ceux travaillant en coulisses. Il note en particulier les décisions de l'Assemblée relatives à l'adoption du Plan stratégique révisé et de la Stratégie pour la mise en œuvre de la S-100 en tant que résultats essentiels. Il offre ensuite un présent au président de l'Assemblée en remerciement de ses efforts exceptionnels en tant que président de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI.

Intervention : BANGLADESH

Le Bangladesh remercie l'OHI pour son assistance tout au long de ses 37 années de service, et annonce son départ à la retraite.

Le président de l'Assemblée remercie enfin tous les participants pour leur participation et contributions, et clôt officiellement la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI.